

Tarifs préférentiels pour les adhérents des OT ou inscrits dans des agences du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

Les tarifs définis dans la grille tarifaire sont susceptibles de remises.

En l'occurrence :

Pour toutes demandes regroupées par un Office de Tourisme ou une agence et reçues au CDT pendant la période annoncée ci-dessus avec le règlement, un tarif préférentiel de 150 € TTC pourra être appliqué.

Fait à Mont de Marsan le 14 Décembre 2016.

Sandy CAUSSE
Directrice

